DEPIMP 12-8-81079377
CE MARSEILLE 1980 2275

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°19

12 Août 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 6980 74 V

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Le troisième vol d'Eudémis et de Cochylis a repris dans les secteurs précoces et des pontes y sont déjà observées :

CORSE : Côte orientale, St-Florent .
VAUCLUSE : Appellation Châteauneuf-du-Pape et plaine du Comtat .
BOUCHES-du-RHONE : Nord et Sud des Alpilles .
VAR : Littoral .

Dans ces régions et dans les parcelles où des dégâts ont été observés au cours des générations précédentes, un traitement préventif sera exécuté du 16 au 18 Août suivant les risques (niveau d'infestation, cépage, exposition de la parcelle, etc ...) .

Un traitement curatif devra exceptionnellement être appliqué si l'on observe plus de 10 grappes sur 100 habitées par des chenilles dans ces mêmes régions

Pour les autres régions plus tardives, attendre un avis ultérieur .

CICADELLE VERTE - Dans les cas où ces insectes seraient observés, choisir un insecticide également valable contre les Tordeuses de la grappe (voir notre Bulletin du 2 Juillet) .

ACARIENS - En cas d'infestations, intervenir pour éviter les premiers dépôts d'oeufs d'hiver .

BOTRYTIS - Le troisième traitement systématique est à effectuer au stade véraison .Veiller à la bonne répartition du fongicide au niveau des grappes .

OIDIUM - Très virulent cette année, poursuivre la protection .

ARBRES FRUITIERS

COCHENILLES SUR AGRUMES - En Corse, un traitement est à prévoir à partir du 16 Août dans les vergers infestés .Il sera efficace également contre les aleurodes et les pucerons .Utiliser : huiles blanches à 1,5 % - huiles blanches à 1 % + méthidathion à 40 g de M.A./hl ou oléoparathion à 30 g de parathion/hl .

MOUCHE DE L'OLIVE - En Corse, le premier traitement en lutte classique (voir Bulletin du 29 Juillet) devra être réalisé à partir du 18 Août dans les secteurs les plus précoces (au-dessous de 150 m. d'altitude) et 10-12 jours plus tard dans les autres secteurs .Dans les autres départements, attendre un avis ultérieur .

MOUCHE DES FRUITS (Cératite) - La protection surtout des fruits à noyau débutera dès réception, uniquement dans les cultures où des dégâts de ce ravageur ont été observés les années précédentes .

Veiller aux délais d'emploi des pesticides avant récolte .

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES et DES PRUNES - Maintenir la protection .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Risques toujours élevés .

OIDIUM - Très virulent sur espèces et variétés sensibles - poursuivre les traitements .

ACARIENS ROUGES - En cas de pullulation, intervenir pour réduire le dépôt des oeufs d'hiver.

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse". Directeur-Gérant J. Thiault . CPPAP N° 478 AD

P.190

MALADIE DE CONSERVATION DES POMMES et DES POIRES - Deux ou trois traitements sont conseillés avant récolte selon la fréquence et l'importance des risques, pluies surtout .Le premier 30 à 40 jours avant la cueillette et le dernier une huitaine de jours avant celle-ci .

On utilisera l'un des fongicides suivants :

- bénomyl (Benlate) 30 g de M.A./hl .
- carbendazime (nombreuses spécialités) 30 g de M.A./hl
- méthylthiophanate (Pelt 44) 70 g de M.A./hl .

Contre les mildious (Phytophthora), on effectuera des pulvérisations sur les parties basses des arbres (du collet à 1 mètre) avec l'une des matières actives suivantes :

captafol, captane, folpel, mancozèbe (nombreuses spécialités) ou tolyfluanide (méthyleuparène) .

GRANDE SAPERDE DU PEUPLIER - Sur les jeunes peupliers ou ceux déjà attaqués par ce ravageur, on appliquera des traitements tous les 10-12 jours jusqu'à la mi-Septembre avec un insecticide à base de lindane à 30 g de M.A./hl .Traiter les troncs et le feuillage jusqu'à 3 mètres du sol .Commencer dès réception en zones précoces (vallée du Rhône et de la Durance) .L'emploi de l'oléoparathion est préférable si l'on craint la présence de COSSUS GATE-BOIS souvent favorisé par les plaies dues à la Grande Saperde .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

POIREAU - De graves attaques de ROUILLE sont observées sur certaines nouvelles variétés . Effectuer sans tarder des traitements à base de mancozèbe 160 g M.A./hl; manèbe 160 g M.A./hl (nombreuses spécialités), propinèbe 210 g de M.A./hl (Antracol), tridémorphe + manèbe (Calixine), ou triforine + manèbe (Saprol M) .

TEIGNE de la POMME de TERRE - En culture éviter que les chenilles puissent atteindre les tubercules en maintenant une humidité suffisante du sol pour empêcher qu'il ne fissure .A la récolte ne jamais laisser celle-ci un soir ou une nuit sur le champ mais la placer aussitôt dans un local aéré dont les ouvertures seront protégées par un grillage fin .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE
G. TOUZAA